



MODIFICATIONS TEXTES REGLEMENTAIRES

par **Philippe LE YONDRE**

Vice-Président de la Ligue de Bretagne

Vendredi 30 juin 2017 - AG Noyal Pontivy



Généralités

- Modifications liées a la réforme des compétitions
- Dans l'ensemble des textes => Remplacer :
 - National par N1
 - CFA par N2
 - CFA2 par N3

Pour les différentes obligations =>
Chaque article ci-après est modifié comme
suit



ART 60 Divisions LBF

La Ligue de Bretagne organise chaque année des Championnats et Coupes pour chacune des catégories et divisions définies ci-dessous :

- Seniors R1 – R2 - R3
- U19 R1 – U19 R2
- U17 R1 – U17 R2 – U17 R3
- U15 R1 – U15 R2 – U15 R3 – U15 R4
- Féminine R1
- Féminine R2
- Futsal R1
- Coupes Région Bretagne pour chaque catégorie

En s'engageant, les clubs sont tenus de se conformer aux dispositions du Règlement du Championnat de la LBF.



ART 35 - Obligations particulières pour les clubs des championnats de France, de Ligue et de District

Obligations des clubs de :

- a) **Nationaux - L1 – L2 – N1 – N2 – N3** : 4 équipes de jeunes en foot. à 11 dont obligatoirement 1 équipe U19 ou U18 et 4 équipes à effectif réduit.
- b) **R1** : 3 équipes de jeunes en Foot. à 11 et 3 équipes à effectif réduit.
- c) **R2** : 2 équipes de jeunes à 11 ou 4 à effectif réduit.
- d) **R3** : 1 équipe de jeunes à 11 ou 3 à effectif réduit.
- e) **D1** : 1 équipe de jeunes à 11 ou 2 à effectif réduit
- f) Autres divisions de districts



ART 32 – Abonnements Bretagne FOOT

1. Leur nombre minimum est fixé par le Comité de Direction pour chaque club en fonction du niveau d'évolution de l'équipe première :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - L1 – L2 – N1: | 5 exemplaires obligatoires |
| - N2 – N3 – R1 – R2 : | 4 exemplaires obligatoires |
| - R3 – D1 : | 3 exemplaires obligatoires |
| - Autres divisions District : | 2 exemplaires obligatoires |
| - Groupements jeunes : | 1 exemplaire obligatoire |



AUTRES MODIFICATIONS

**Précisions apportées dans certains
textes**



ART 64 Vérification de licences

FMI : Présentation des licences sur la tablette

Feuille de Match papier:

- Présentation des licences sur Footclubs compagnon
- Licences imprimées par le club à partir de Footclubs (Listing)

Absence de Licences (*en attente de précision FFF*)

- Pièce identité + certificat médical



ART 80 - Nombre de joueurs mutés ou changeant de club.

Compétitions seniors et féminines (Compétitions à 11)

- Maximum 6 joueurs mutés inscrits sur la feuille de match
(dont 2 joueurs mutés hors période au maximum)

Compétitions Jeunes U13 à U19 :

- Maximum 4 joueurs mutés inscrits sur la feuille de match
(dont 2 joueurs mutés hors période au maximum)

Compétitions Futsal:

- Maximum 4 joueurs mutés inscrits sur la feuille de match
(dont 2 joueurs mutés hors période au maximum)

Ce nombre de joueurs mutés peut évoluer suivant les dispositions prévues au Statut de l'Arbitrage (annexe 3) ou à l'article 64 des Règlements Généraux FFF.



Modification pour tous les règlements de compétitions.

Règles de classement applicables à toutes les divisions

1. Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit :
 - *Match gagné : 3 points*
 - *Match nul : 1 point*
 - *Match perdu 0 point*
 - *Match perdu par pénalité ou forfait moins 1 point*